



Le Syndicat
100% autonome

TRANSPORTS GRATUITS EN ÎLE-DE-FRANCE

les agents RATP enfin concernés !

Attendu depuis des années, la gratuité tous opérateurs pour les agents RATP enfin est enfin une réalité.

En présence des syndicats négociateurs **UNSA**, **FO** et **CFE/CGC**, le protocole de mise en place de la liberté de circulation pour les agents actifs de la RATP à été signé à Bourdon entre IDFM et la Direction générale RATP.

UNSA MOBILITÉ en a profité pour interpeller directement la présidente de la Région et de IDFM, Valérie PÉCRESE sur :

- ✓ le sujet de la concurrence en **refusant toutes les formes de déréglémentations**.
- ✓ le sujet de la période de fortes chaleurs pour **reconnaître le professionnalisme des salariés**.



DATE DE MISE EN PLACE ?

**Avant la
fin de l'année**

MODE D'EMPLOI ?

- 1 Le salarié est muni d'un pass Navigo pris en charge à **100%** quelque soit les zones d'utilisation.
- 2 La prise en charge est assurée :
 - au **2/3** par **IDFM**
 - au **1/3** par la **RATP**

CERTAINS EN ONT RÊVÉ...

UNSA MOBILITÉ L'A FAIT ! 

AVEC UNSA MOBILITÉ, DES ENGAGEMENTS CLAIRS POUR DES RÉSULTATS CONCRETS.